



SE RÉALISER. ENSEMBLE.

AVRIL 2025



Vous avez des questions pour « M'sieur le maire » ? Chaque mois, il y a une chronique dans laquelle vous pouvez avoir réponse à votre question.

Envoyez votre question à municipalite@saint-narcisse.com ou par la poste au : 353, rue Notre-Dame, Saint-Narcisse (Québec) G0X 2Y0.



Québec 511: Accueil – Site mobile

<https://www.quebec511.info>



Consultez le site mobile de Québec 511 pour planifier vos déplacements : conditions routières, travaux, fermetures de routes, état de la circulation, etc.



En manchettes

Mot du maire

PAGES 2 et 3



C'est le temps de demander ton permis de construction ou de rénovation pour tes travaux de cet été.

PAGE 5



Offres d'emploi—URGENT :

➤ Animateur.trice - camp de jour

PAGE 8



Cet été, c'est la 10^e saison du Marché champêtre de St-Narcisse à saveurs locales.

PAGE 10



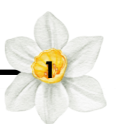
CHASSE AUX COCOS

Chasse aux cocos, chocolat chaud et plus encore...

PAGE 14



Afin d'être informé des nouvelles importantes et des alertes, inscrivez-vous sur notre site Web à l'adresse suivante : www.saint-narcisse.com





Le pouvoir (réel) des élus

Au moment d'écrire ces lignes, le (nouveau) premier ministre Mark Carney vient de déclencher des élections fédérales qui auront lieu le 28 avril prochain. Pendant les 36 prochaines journées, nous entendrons les différents partis présenter leur programme électoral. Les politiciens s'engageront à contrôler les finances, assurer la prospérité pour tous, mettre en place des mesures pour soutenir les plus démunis, investir en santé et en environnement, etc. Mais où se situe le pouvoir de ces politiciens ? Peuvent-ils faire la différence ?

Les élus de niveau supérieur (autant provincial que fédéral) sont en mesure de mettre en place les lois et règlements, voter les budgets (même déficitaires) pour soutenir les divers projets ou les diverses politiques. Il s'agit là d'une responsabilité importante, mais aussi d'un pouvoir immense. Un pouvoir d'influence. Un pouvoir de changer les choses.

Au niveau municipal, les citoyens qui adressent des demandes au conseil municipal ont souvent la perception que le pouvoir du conseil (et particulièrement du maire) est immense ! Que le conseil ou le maire peut décider pratiquement ce qu'il veut, au moment où il le désire. Ce qui n'est pas le cas, malheureusement. La municipalité est une « créature » qui relève du gouvernement du Québec et qui doit se conformer aux diverses lois et articles du Code municipal du Québec. Les pouvoirs sont limités, de même que les façons de gérer le quotidien. Une municipalité s'exprime par règlement ou par résolution. Les séances du conseil municipal sont encadrées par la loi, de même que la période de questions. Les pouvoirs du maire sont aussi très limités. Le maire n'a pas le pouvoir de dépenser ou d'engager des dépenses, sauf en situation d'urgence.

Pourquoi est-ce que je vous parle de cela ? Parce que souvent les citoyens nous abordent en nous présentant diverses demandes (bien légitimes) en lien avec des services, des activités ou des infrastructures et s'étonnent devant les délais qui s'étirent avant que les projets ne se réalisent. Saviez-vous que pour emprunter de l'argent, la municipalité doit compter au moins 3 mois avant d'avoir l'autorisation du ministère et parfois c'est plus long ? Avant d'adopter un projet de règlement d'emprunt en lien avec le renouvellement d'infrastructures, les employés municipaux doivent faire préparer les plans et devis par des ingénieurs faisant partie de l'ordre, et ce, afin que ceux-ci valident les travaux à effectuer et qu'ils produisent les différentes demandes d'autorisation aux différents ministères impliqués au projet. Les délais pour une demande d'autorisation peuvent s'étirer sur une période de 8 à 10 mois ! Par la suite, les correctifs sont apportés et revalidés par les ministères concernés. Après les validations et les autorisations, nous pouvons procéder aux demandes de soumissions afin de trouver un entrepreneur qui répond aux exigences du devis. Le contrat doit (normalement) être attribué au plus bas soumissionnaire conforme. Toutefois, la municipalité doit attendre l'approbation du règlement d'emprunt en lien avec le projet avant d'octroyer le contrat.

En parallèle à toutes les exigences mentionnées plus haut, s'il y a des programmes de subvention disponibles, la municipalité doit produire la demande et attendre l'avis favorable du ministère qui confirme l'octroi de la subvention avant d'entreprendre tous les travaux.

De plus, à la suite de l'acceptation de la subvention, le conseil adoptera un règlement d'emprunt, lequel présente la nature des dépenses, les modalités de paiement (qui paiera quoi et sur quelle base de calcul). Ce règlement est soumis à une tenue de registre au cours de laquelle les citoyens peuvent demander la tenue d'un scrutin référendaire, et ce, si le nombre de signatures est atteint. Dans le cas où le nombre de signatures est suffisant, le conseil doit statuer s'il tient un scrutin référendaire ou s'il reporte (ou abandonne) le projet.



MOT DU MAIRE—SUITE

Dans le cas où le nombre de signatures n'est pas atteint, le règlement d'emprunt est réputé « approuvé » par la population. Il sera alors transmis au ministère des Affaires municipales pour approbation par le ministre. Aussitôt approuvé, le règlement entrera en vigueur. La municipalité pourra alors octroyer le contrat pour débiter les travaux.

Malgré tout, le conseil travaille très fort pour améliorer nos services, infrastructures, activités. Nous sommes conscients que certains projets sont attendus par les citoyens, mais nous ne baissons pas les bras devant ces éléments que nous ne contrôlons pas !

Bon printemps à tous et à toutes ! Allez voter !



Guy Veillette, maire

CHRONIQUE MENSUELLE

"M'sieur le maire, j'ai une question..."



Question :

« M'sieur le maire, est-ce qu'il y a beaucoup de locaux loués dans l'école Notre-Dame (Bâtiment ÉTAB) ? »

Réponse :

L'ancienne école n'est pas utilisée à 100 %, mais elle accueille tout de même des locataires réguliers et quelques locataires ponctuels. Le club agroenvironnemental Lavi-Eau-Champ est un locataire régulier. On retrouve aussi la salle pour les rencontres publiques du conseil municipal et le local de la Société d'histoire. Au dernier étage, il y a un local qui accueille un projet estival depuis quelques années avec le groupe « Conservation de la nature du Canada » qui loue ce local. Certains groupes viennent ponctuellement visiter ces installations ou organisent des séances de formation. Bref, on réussit, à peu de choses près, à autofinancer les coûts annuels d'entretien avec les locataires actuels. Mais il reste des opportunités pour des professionnels ou travailleurs autonomes qui auraient besoin d'espaces ponctuellement.





Municipalité de Saint-Narcisse

353, rue Notre-Dame, Saint-Narcisse, G0X 2Y0

Site internet: www.saint-narcisse.com / Téléphone : 418-328-8645

Messagerie: municipalite@saint-narcisse.com / Facebook : Municipalité Saint-Narcisse

Heures d'ouverture : Lundi, mardi et mercredi : 7 h à midi / 13 h à 17 h
Jeudi : 7 h à midi / 13 h à 16 h

Votre conseil municipal

Guy Veillette, maire

g.veillette@saint-narcisse.com

Catherine Bourget, siège #1

c.bourget@saint-narcisse.com

Nathalie Jacob, siège #2

n.jacob@saint-narcisse.com

Michel Larivière, siège #3

m.lariviere@saint-narcisse.com

Jocelyn Cossette, siège #4

j.cossette@saint-narcisse.com

Kim Mongrain, siège #5

k.mongrain@saint-narcisse.com

Gilles Gauthier, siège #6

g.gauthier@saint-narcisse.com

Calendrier des séances ordinaires 2025

- Mardi 14 janvier
- Mardi 4 février
- Mardi 4 mars
- Mardi 1er avril
- Mardi 6 mai
- Mardi 3 juin
- Mardi 8 juillet
- Mardi 12 août
- Mardi 2 septembre
- Mardi 7 octobre
- Mardi 11 novembre
- Mardi 2 décembre

Personnel administratif

Stéphane Bourassa, directeur général et greffier trésorier

s.bourassa@saint-narcisse.com / 418-328-8645 poste 2227

Johanne Ringuette, directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe

j.ringuette@saint-narcisse.com / 418-328-8645 poste 2225

Lucie Désaulniers, technicienne administrative

municipalite@saint-narcisse.com / 418-328-8645 poste 2221

Tony Turcotte, inspecteur municipal en bâtiment et environnement (urbanisme)

inspecteur@saint-narcisse.com / 418-328-8645 poste 2224

Service des loisirs

Gabrielle Poisson, coordonnatrice aux loisirs

loisirs@saint-narcisse.com / 418-328-8645 poste 2228

Contremaître travaux publics

Guy Trépanier, contremaître et resp. de l'entretien mécanique (voirie)

g.trepanier@saint-narcisse.com / 418-328-8645 poste 2226

Personnel de soutien

Louise Martineau, responsable de la bibliothèque
biblio001@reseaubibliocqlm.qc.ca / 418-328-4430

Christian Beaudoin, directeur du service incendie
incendie@saint-narcisse.com / 819-698-4852



Vous envisagez d'effectuer des travaux de construction ou de rénovation sur votre propriété !

Selon le type de travaux, un permis de construction, un certificat d'autorisation ou une déclaration de travaux est nécessaire.



Quels travaux nécessitent un permis de construction ?

Voici une liste non exhaustive des travaux nécessitant un permis ou un certificat d'autorisation :

- L'agrandissement du bâtiment principal ;
- L'ajout de fenêtre ou de porte sur une façade extérieure ;
- Construire un balcon, un escalier, une terrasse, une galerie, un perron ou ajouter une rampe ;
- L'installation d'une piscine creusée ;
- La construction d'un cabanon de plus de trois mètres carrés ;
- La construction d'un garage ;
- Les travaux touchant au revêtement extérieur ;
- La construction d'une mezzanine ;
- La démolition d'un bâtiment ;
- Installation septique ;
- Changer l'usage du bâtiment ;
- Couper des arbres ;
- L'installation d'une clôture ;

N. B. Il se peut également que le permis vous soit refusé si votre projet ne respecte pas les exigences de la réglementation municipale ou si vous ne fournissez pas les documents demandés. Alors, veuillez à bien vous renseigner et soyez rigoureux dans la constitution de votre dossier !

<https://www.saint-narcisse.com/info-citoyen/demande-de-permis-et-certificats-dautorisation/>

Voici une liste non exhaustive des travaux nécessitant une déclaration de travaux :

- Le remplacement de fenêtres et de portes extérieures
- La rénovation d'un balcon, d'escaliers, d'une terrasse, d'une galerie ou d'un perron en gardant la dimension ;
- Le remplacement d'une toilette, de robinets, d'un bain ;
- La rénovation intérieure sans toucher au mur porteur.

Rénovation sans permis.

Si vous comptez entamer des travaux de construction, de rénovation ou autre sans faire une demande de permis :

En cas de constat d'infraction pour une personne physique, vous vous exposez à une amende minimale de **500 \$ pouvant aller jusqu'à 1000 \$, plus les frais.**

En cas de constat d'infraction pour une personne morale, vous vous exposez à une amende minimale de **1000 \$ pouvant aller jusqu'à 2000 \$, plus les frais.**



POINT DE DÉPÔT POUR LE
RECYCLAGE DES PILES ET
BATTERIES :



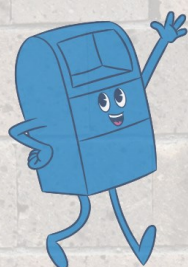
POSTES CANADA - 300, RUE DE L'ÉGLISE

Types de piles et de batteries rechargeables acceptés :

Piles et batteries sèches pesant 5kg ou moins

- Nickel Cadmium (Ni-Cd)
- Lithium Ion (Li-Ion)
- Petites piles scellées au plomb acide (PPSPA)
- Hydrure métallique de nickel (Ni-MH)
- Nickel Zinc (Ni-ZN)

appel à recycler^{MD}
Sonne la charge pour le recyclage.SM



- PROPRIÉTAIRE D'IMMEUBLE - CHANGEMENT D'ADRESSE DE CORRESPONDANCE

Si vous déménagez, n'oubliez pas de faire le changement d'adresse auprès de la municipalité. Vous n'avez qu'à télécharger le formulaire de corrections ou de changement d'adresse sur le **site internet dans la section info citoyen / changement d'adresse** et nous le retourner :

Par la poste : 353, rue Notre-Dame, Saint-Narcisse (Québec) G0X 2Y0

Par courriel à : municipalite@saint-narcisse.com

Pour information : 418-328-8645 poste 2221

N'oubliez pas les instances gouvernementales :

<https://www.adresse.gouv.qc.ca/inscrire/FormulaireChangementAdresse>

<https://www.canada.ca/fr/gouvernement/changement-adresse.html>



Collecte des encombrants

Inscription obligatoire



**L'inscription est obligatoire 48 heures
précédant la collecte :**

- info@mrcdeschenaux.ca;
- MRC des Chenaux au **819-840-0704**

Tirage au sort

Inscription

avant le 1er juin 2025



Vous avez besoin d'une salle de réception pour le temps des Fêtes ?

Inscrivez-vous **avant le 1er juin 2025** afin d'être éligible au tirage par journée entre le 20 décembre 2025 et le 1er janvier 2026. Après cette date, ce sera premier arrivé, premier servi !

**Inscription par téléphone au
418-328-8645 poste 2221.**



OFFRE D'EMPLOI - CAMP DE JOUR



CAMP DE JOUR Saint-Narcisse

OFFRE D'EMPLOI | ANIMATEUR.TRICE

En collaboration avec le ou la responsable du Camp de jour, l'animateur.trice planifie, organise, anime et participe aux activités du camp destinées aux enfants de 4 à 12 ans.

PRINCIPALES FONCTIONS

- Anime et supervise un groupe d'enfants;
- Assure la sécurité et l'encadrement des enfants en tout temps;
- Installe, vérifie et range les équipements utilisés avant et après chacune des activités;
- S'assure que les différents rapports requis sont complétés et remis aux responsables du camp (rapport d'accident, programmation hebdomadaire, thématique ou tout autre rapport demandé);
- Informe les responsables du camp de toute anomalie constatée;
- Procure les premiers soins et exécute les directives reçues lors des interventions dans les cas de blessures;
- Prépare une programmation hebdomadaire des activités de son groupe selon le plan exigé et selon l'âge des enfants;
- Assiste aux réunions de programmation en équipe ainsi qu'aux réunions générales;
- Toutes autres tâches connexes.

EXIGENCES ET CONDITIONS DE TRAVAIL

- Être dynamique, créatif et motivé;
- Être professionnel, tant avec les enfants que les parents;
- Un atout : détenir une certification en premiers soins (incluant RCR/DEA) - **formation offerte** ;
- Un atout : détenir la certification DAFA - **formation offerte sur place**;
- Être disponible du 25 juin au 16 août 2024 en plus de la période de pré-camp pour les formations et préparations;
- Salaire selon les conditions salariales en vigueur;
- Variable, entre 35 et 40 heures / semaine.

POUR POSTULER

Envoyez votre CV à l'attention de Gabrielle Poisson, en mentionnant : Poste - animateur.trice de camp de jour. Seules les personnes retenues seront contactées.

@ loisirs@saint-narcisse.com

✉ 353, rue Notre-Dame
Saint-Narcisse (Qc) G0X 2Y0



Pour plus de détails sur l'emploi, communiquez avec Gabrielle Poisson, au 418.328.8645, poste 2228

Loisirs
Saint-Narcisse

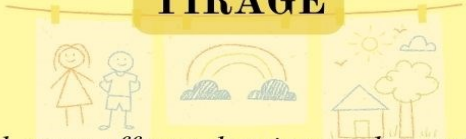


BiBli
& cie



BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-NARCISSE
Gérard-Desrosiers

TIRAGE



*En avril, nous offrons des tirages de participation pour les jeunes et ados par la **création d'un dessin représentant le jour de la terre** (22 avril).*

*Il y aura **3 tirages de 3 certificats cadeaux (Librairie Poirier)** :*

jeunes (2 à 6 ans), (7 à 12 ans) et (13 à 17 ans). Renseignez-vous au comptoir de notre bibliothèque!

Cette activité soulignera aussi la journée internationale du livre pour les enfants (2 avril)!

Pâques arrive bientôt; venez voir nos décorations et les jeunes qui viendront lors de nos ouvertures, pourront bricoler ou emprunter des livres sur ce thème.
Bienvenue à tous-tes!!



Retards

Noter : chaque lundi matin, on reçoit une liste de certains membres qui sont en retard pour le retour de leur prêt.

Afin de vous éviter d'être sur cette liste, vous pouvez demander au comptoir de prolonger la durée du prêt à 4 semaines au lieu de 3.

Une autre option facile : **ouvrir une session en ligne de la maison avec votre carte de membre et prolonger votre prêt vous-même!**

S'il y a une difficulté, demandez l'aide du personnel à la biblio.

Merci de votre collaboration!

HORAIRE

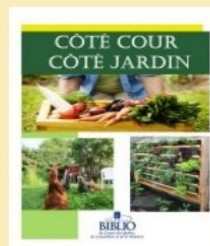


Chute à livres
ouverte en tout temps
pour faciliter
vos retours de documents.

Un **GRANDDDDD MERCI** à toute l'équipe des bénévoles qui s'est empressée de traiter récemment les livres de l'Échange pour vous offrir un choix supplémentaire sur nos rayons. **(Chaque livre est identifié par une étiquette.)** ● ● ●

Plusieurs trousseaux et expositions de notre réseau ont été reçues pendant l'Échange du 18 mars. Leurs contenus sont maintenant disponibles si vous désirez les emprunter!

*Il y a des **jeux de société**, des livres variés éducatifs pour les jeunes et pour les adultes, des livres de recettes, sur le jardinage, l'aménagement de la cour extérieure ou sur un livre un film.*



Merci à tous les enfants et aux parents qui ont participé à l'atelier **Chaise des générations** 🪑❤️.

La Chaise sera remise au conseil juste avant la séance du 6 mai prochain, à 19 h 00.

Bienvenue à tous-tes!



ASSOCIATIONS

🌻 Le Marché champêtre de St-Narcisse fête sa 10^e saison cet été! 🎉



🌿 Venez célébrer avec nous une décennie de saveurs locales et de rencontres authentiques! 🥕 🧀

🎨 Appel aux artisans et producteurs agroalimentaires locaux : 🎨 🌱

La période d'inscription pour les exposants est commencée!

Si vous désirez participer au Marché champêtre en tant qu'exposant, veuillez nous envoyer un courriel à marchestnarcisse2016@gmail.com ou communiquez avec nous via notre page *Facebook* :

Marché champêtre de Saint-Narcisse.

Voici les dates et les activités pour cet été : 🍌 🍓 🎵

29 juin - Lancement de la saison

13 juillet – Fête de la famille

27 juillet – Marché du livre juxtaposé au Marché champêtre

10 août – Journée latino

31 août – Épluchette de blé d'inde

5 octobre – Vente de garage communautaire juxtaposée au marché

Au plaisir de vous voir au marché cet été!

Votre comité organisateur; Annabelle, Éliane et Josiane



En route vers le BÉNÉVOLAT!



51^e ÉDITION

Semaine de l'action bénévole
27 avril au 3 mai 2025

Déclaration de la FCABQ dans le cadre de la Semaine de l'action bénévole 2025

THÈME :

En route vers le bénévolat!

Du 27 avril au 3 mai, on se met en route vers le bénévolat!

Au Québec, le bénévolat trace un grand chemin qui nous relie les uns aux autres, tissant une société solidaire et engagée. Peu importe où nous nous situons, nous sommes tous et toutes invités à se rejoindre sur la route du bénévolat. Plus nous sommes un grand nombre à cheminer ensemble, plus nous contribuons à rendre le voyage riche de nos expériences, solidifié par la force de la collectivité.

Bénévolat, c'est enrichir son parcours en prenant la route pour aller à la rencontre des autres. C'est mettre de l'avant ses forces et sortir des sentiers battus. On en ressort grandi, uni et on fait du chemin sans revenir en arrière. Comme dans chaque aventure, on y gagne autant que l'on donne.

« En route vers le bénévolat », c'est aussi s'assurer que cette route est sûre, inclusive et respectueuse pour tous et toutes. C'est pourquoi la Semaine de l'action bénévole est aussi un moment pour les organismes de veiller à assurer un cheminement bienveillant entre les bénévoles et les usagers. À cet effet, la FCABQ coordonne un programme des VAJ gratuit et rapide, accessible sur jebenevole.ca, pour les bénévoles des organismes communautaires du Québec. Les vérifications d'antécédents judiciaires, loin d'être un frein, sont une balise utile pour bâtir des relations de confiance et encourager un bénévolat responsable. Elles garantissent un environnement sain et sécuritaire, où chaque geste de solidarité peut s'épanouir pleinement.

Bénévoles, organismes ainsi que tous ceux et celles qui veulent contribuer à un grand voyage engagé : c'est maintenant qu'on se met en route!

Le Centre d'action bénévole de la Moraine remercie chaleureusement toutes les personnes qui s'impliquent bénévolement pour le bien de leur communauté.

Programmation de la Semaine de l'action bénévole 2025 :



Lundi 28 avril 2025 Journée « Portes ouvertes » du siège social du Centre d'action bénévole de la Moraine situé à Saint-Narcisse au 511 rue Massicotte

10h00 à 11h00 : Café-rencontre avec Marie-Catherine Héту, de Saint-Maurice, fondatrice de l'entreprise SIPA (service d'intervention pour personnes âgées)

Thèmes abordés :

- Bien vieillir, comment et quoi faire pour rester chez soi le plus longtemps possible, demander du soutien



13h30 : « En route vers le bénévolat » Le Regroupement des Centres d'action bénévole de la Mauricie et du Centre-du-Québec se mobilise pour souligner la précieuse implication des bénévoles et inviter la population à s'engager !

Une **grande marche symbolique** se déroulera **lundi le 28 avril** simultanément dans chaque communauté desservie par les Centres. Cet événement est une belle occasion de mettre en lumière l'importance du bénévolat et de démontrer notre solidarité.

- **Départ à 13h30 à l'Église de Saint-Narcisse.** Tous les bénévoles de tous les secteurs d'activités des municipalités desservies par le Centre d'action bénévole de la Moraine sont invités à se joindre à nous pour **une marche de 1.1 km**. Possibilité de faire un trajet **plus court de 250 mètres**. La marche se terminera au Centre d'action bénévole de la Moraine, où vous serez accueillis avec de la musique, du café et des collations. Vous pourrez également entrer dans le Centre pour visiter nos locaux.

Pour vous inscrire à l'une ou l'autre de ces activités gratuites, veuillez nous contacter au 418-328-8600 poste 202 avant le lundi 21 avril.

Jeuđi 1er mai 2025 Activité de reconnaissance offerte aux bénévoles

11h00 Accueil

12h00 Dîner trois services



13h30 Conférence – Donner du temps... et en gagner ! par Marie-Ève Ricard, bachelière en enseignement de l'éducation physique et à la santé, formatrice et coach certifiée.

Endroit : Salle municipale de Saint-Maurice (2431 rang St-Jean)

Pour les personnes qui ne sont pas bénévoles pour le CAB de la Moraine mais qui seraient intéressées à participer à cette activité, veuillez nous contacter au 418-328-8600 poste 202 avant le jeudi 24 avril. Le coût du billet est de 27\$.

ACTIVITÉS D'AVRIL



Jeudi 17 avril 2025 à midi
Au centre communautaire
Dîner suivi de jeux
Tarif : 15 \$ / personne

Informations :
Solange Boutet, présidente
418-328-3961

Le Comité de la FADOQ
vous souhaite



SOCCER

I N S C R I P T I O N

Association de soccer
des chenaux

4 À 16 ANS

75\$
RABAIS

SOCCERINTER.CA
SOUS L'ONQLET
ÉTÉ 2025



Chasse aux cocos!

Nous invitons tous les enfants de Saint-Narcisse à venir fêter Pâques en famille. Chasse aux cocos, chocolat chaud, et plus encore.

**Quand : Samedi 19 avril,
de 9 h 30 à 12 h 00**



Départ pour la chasse : 10 h 00.

***Apportez votre panier.**

Lieu : Espace feu et glissade de bois.

Plus d'informations à venir sur la page
Facebook « Centre de loisirs Saint-Narcisse de
Champlain ».



Ouvert à toute la population

Organisée par :

Les Filles d'Isabelle de Cercle Marie de l'Étoile # 917 de Saint-Stanislas, Saint-Adelphe et de Saint-Narcisse, nous vous invitons à notre partie de cartes annuelle.

Invitation à tous les joueurs. Vous pouvez jouer à n'importe quel jeu choisi par votre table.

Endroit : Salle municipale
33, du Pont à Saint-Stanislas
Le mercredi 23 avril 2025 à 13 h 30
Prix d'entrée : 8 \$

TIRAGE DE PLUSIEURS PRIX

Information :
Louise : 418-328-3894
Line : 819-692-5497

ASSOCIATIONS

Besoin de logements pour accueillir les travailleurs étrangers dans la MRC des Chenaux

La MRC des Chenaux est à la recherche **de logements et de chambres à louer** pour répondre aux besoins des travailleurs étrangers qui occupent des emplois essentiels dans nos entreprises locales.



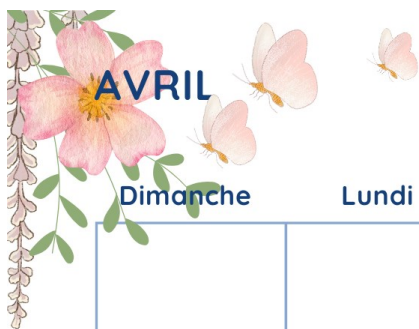
Vous avez un logement ou une chambre à louer ?

Faites-nous part de votre offre en communiquant avec **Gilles Mercure**, conseiller à l'accueil et à l'intégration des nouveaux arrivants.

gilles.mercure@mrcdeschenaux.ca
819-840-0704, poste 2214

29 avril: Café-rencontre Au volant de ma santé , la conduite automobile sécuritaire. Avec Jean-Benoît Poulin, de la SAAQ. Gratuit!	Accueil à 13h, début à 13h30. À la salle du conseil de Saint-Maurice	Inscription obligatoire avant le 24 avril
06 mai: Déjeuner continental S'ancrer dans le lâcher-prise , avec Céline Déraspe. 20\$ membres, 25\$ non membres	Accueil à 9h, début à 9h30, à la salle municipale de Saint-Prosper	Inscription obligatoire avant le 30 avril

Informations et inscriptions : 819-840-3090 * aqdrdc@stegenevieve.ca



Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
		1  Conseil 19 h 30 Étab salle multi	2  viACTIVE	3 	4 	5
6	7 	8   viACTIVE	9  viACTIVE	10 	11  Inscription obligatoire à la MRC pour les encombrants	12 
13	14 	15  	16 	17  Bureau municipal fermé Date de tombée pour INFO MUNICIPAL fadoq	18  Vote par anticipation Centre communautaire Vendredi Saint Bureau municipal fermé	19
20  Vote par anticipation Centre communautaire Joyeuse Pâques!	21  Lundi de Pâques Bureau municipal fermé	22  Journée mondiale de Terre  	23 	24 	25  Date limite du retrait d'abri d'auto temporaire : le 30 avril.	26
27  Semaine de l'action bénévoles du 27 avril au 3 mai	28  Jour d'élection Centre communautaire	29  	30  			



Mardi : 15 h à 17 h 30

Mercredi : 10 h à 12 h / 14 h à 16 h / 18 h à 20 h



Date de tombée pour recevoir vos informations
pour l'INFO MUNICIPAL



Viactive 9 h 30 / Salle municipale



Inscription obligatoire à la MRC pour les
encombrants (48 h avant la collecte)



FADOQ
Dîner 12 h / Centre communautaire



Yoga
18 h 30 / Centre communautaire



Collecte de la
récupération



Collecte des matières
compostables



Cours de danse 18 h, 19 h et 20 h
Salle municipale



Collecte des ordures ménagères (secteur 1)

rues Notre-Dame, Principale, Gisèle, des Pins, Hubert, Michel, Massicotte, Georges, Saint-Joseph, Saint-Hilaire-des-Loges, de l'Église, Panneton, Saint-Arnaud, Girard, Saint-François-Xavier, Trudel, Gilles, Louis, du Collège, Cossette, Jean, Genest, des Lilas, Philippe-Baril, Cécile-Vézina, Flore-Trudel, Thomas-Bergeron et Alfred, route du Moulin.



Collecte des ordures ménagères (secteur 2)

3e Rang, rang Sainte-Marguerite, rang Saint-Félix, 2e Rang, rang des Chutes, rang des Chutes Sud, rang des Chutes Nord, rang du Haut-de-la-Grande-Ligne, route à Frigon, rang Saint-Pierre, rang du Bas-de-la-Grande-Ligne, chemin du Barrage et route Trépanier.

